



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Défendre la formation des agent.e.s de la Fonction publique territoriale !

C'est dans un contexte budgétaire tendu, en raison du maintien du taux de cotisation des collectivités à hauteur de 0,9 % de leur masse salariale, que le CNFPT devra fonctionner durant cette année 2017.

Trois réunions du Conseil d'administration et cinq séances de Conseil national d'orientation se sont tenues jusqu'à ce jour.

Les comptes rendus que nous vous avons adressés (lorsque l'ordre du jour le nécessitait) et / ou les interventions de la **FA** sont consultables sur notre site (<http://www.fafpt.org/>)

C'est parce que nous commençons à avoir quelques retours concernant l'interprétation des collectivités au sujet de la baisse de l'offre du CNFPT, que le pôle Formation de la FA-FPT souhaite alerter toutes et tous vos représentant.e.s qui siègent en comité technique.

S'il est vrai que nous nous sommes exprimés contre la baisse de l'offre en Conseil d'administration, il semble néanmoins nécessaire de se positionner en défenseurs de la formation professionnelle et donc du CNFPT, face à la volonté de certaines collectivités de mettre à mal la gestion du CNFPT.

Pour rappel, les principales orientations qui ont été adoptées lors des deux premières réunions du Conseils d'administration en 2017 sont :

Le 25 janvier lors des débats d'orientation budgétaire

- amélioration du taux de stagiaires présents par chaque action de formation (plus de stagiaires par session)
- montée en charge des e-formations
- rapprochement des lieux de formation par rapport aux lieux de travail des stagiaires (qui réduit les frais de déplacement des stagiaires que le CNFPT assume)
- priorité donnée aux missions « statutaires » et aux formations obligatoires
- moins de duplication de certains stages qui donnent lieu dans l'année à plusieurs sessions
- réduction de 50 % des formations « intra » en les conditionnant à l'existence d'un plan de formation au sein de la collectivité et à la signature d'un partenariat, avec la présence d'au moins 15 participants.

COMMUNIQUÉ



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

Le 15 mars lors de la séance de vote du budget 2017

Lors de cette séance, le président a présenté un « compromis » discuté en amont avec les cinq organisations syndicales membres du CA, concernant l'offre "intra" dont voici le détail :

À partir de 2018, le CNFPT assurera deux sortes d'offre "intra" :

- ✓ les formations intra « traditionnelles » sur cotisation seront organisées intégralement par le CNFPT comme actuellement (c'est sur celles-ci que porte la diminution de 50 %)
- ✓ puis les collectivités auront la possibilité d'y ajouter des formations "internes" qu'elles co-organiseront avec le CNFPT, ce dernier assurant toute la partie "ingénierie pédagogique" de la formation et la collectivité prenant tout le reste en charge ainsi que le coût de la rémunération du formateur.

Bien entendu, ces mesures ne conviennent pas à la FA-FPT car elles portent principalement sur la baisse de l'offre de formation !

Cependant, il nous semble utile de rappeler que :

- ✓ le CNFPT n'a pas réduit **toute** son offre de 50 %, que le fonctionnement de cet établissement repose uniquement sur la cotisation des employeurs territoriaux,
- ✓ qu'il s'agit d'un établissement mutualisé et donc son fonctionnement est basé sur la « solidarité ».
- ✓

Pour mémoire, les missions obligatoires de l'établissement sont :

- ✓ l'organisation des concours A+ et la prise en charge des fonctionnaires A+ privés d'emplois (mission statutaire du CNFPT),
- ✓ les formations initiales (scolarité des administrateurs territoriaux, des ingénieurs en chef, des conservateurs de bibliothèque, des conservateurs du patrimoine,
- ✓ les formations initiales des policiers municipaux qui est réalisée sur cotisation,
- ✓ la formation continue obligatoire des policiers municipaux et la formation l'armement,
- ✓ les formations d'intégration.

Il semble donc indispensable d'être vigilant.e.s face à certaines interprétations qui pourraient conduire à une « destruction » progressive du CNFPT au profit d'organismes privés bien plus onéreux !

Il y aurait donc fort à craindre que le coût puisse devenir le prétexte à une certaine « priorisation » des départs en formation, ce qui engendrerait une rupture d'égalité à laquelle la FA-FPT est fondamentalement opposée !

Autonome, Progressiste, Solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !

Contact : Caroline Charruyer 06.76.12.35.04